

SEANCE N° 7/2021 DU 6 DÉCEMBRE 2021

Début de la séance: 16.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre
PIRROTTE Frank, échevin
STURM Richard, échevin
SCHOLLER Guy, conseiller
BRUCH Jean-Marie, conseiller
HAMES Joseph, conseiller
SCHMIT Danielle, conseillère - excusée

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller - excusé
RUCKERT Arsène, conseiller
DUPREL Mireille, conseillère
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère
CIUCA Patrick, conseiller

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne,
échevine
KIHN Anne, conseillère

D P

FUNCK Nico, conseiller

ORDRE DU JOUR

Séance publique

- 1. Communications du collège des bourgmestre et échevins**
- 2. Finances communales**
 - 2.1.** Prise de position et vote sur le budget rectifié 2021 et le budget initial 2022
 - 2.2.** Office social de Käerjeng – Approbation des budgets rectifiés 2021 et initial 2022
 - 2.3.** Office social de Käerjeng – Approbation des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2019
 - 2.4.** Décomptes de projets
- 3. Administration générale**
 - 3.1.** Convention Esch2022
 - 3.2.** Convention Festival du feu relative à la prestation du commissaire

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

3.3. Convention Festival du feu relative à la prestation de l'historien

4. Aménagement communal et environnement

4.1. Contrat Pacte Nature

5. Enseignement

5.1. Enseignement fondamental - Modification de l'organisation scolaire 2021/2022

6. Règlementation communale

6.1. Modification du règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng

7. Vie associative

7.1. Subsidés aux associations locales – 2^e tranche 2021

8. Questions et réponses

Séance publique

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Pour la séance d'aujourd'hui, le conseiller Yves Cruchten s'est fait excuser. Il a donné une procuration de vote à la conseillère Mireille Duprel. De même, la conseillère Danielle Schmit se fait excuser et a donné procuration à l'échevin Frank Pirrotte.

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Après avoir inscrit un point à l'ordre du jour de la séance de mercredi dernier concernant le terrain de l'ancienne entreprise Delphi, je peux à présent informer le conseil communal que j'ai eu un entretien téléphonique avec le ministre de l'Économie Franz Fayot et que celui-ci nous a sollicité pour une entrevue qui devrait avoir lieu dans le courant du mois. Compte tenu du fait que le ministre se montre pour le moins disposé à discuter, je propose que nous suspendions la discussion sur ce point jusqu'à nouvel ordre. Nous informerons ensuite le conseil communal de l'issue de cet entretien.

2. Finances communales

2.1. Prise de position et vote sur le budget rectifié 2021 et le budget initial 2022

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Après la présentation des deux documents budgétaires de la semaine dernière, nous en arrivons aujourd'hui aux prises de position des différents partis et au vote.

Anne KIHN, conseillère (déi gréng) : *Déi gréng* tiennent tout d'abord à féliciter le nouveau département des finances et tous les services impliqués pour le travail accompli dans le cadre de l'élaboration du budget. La présentation est claire et cohérente.

Pour commencer, nous souhaitons faire une remarque générale sur le budget rectifié 2021 et le projet de budget 2022. Dans le budget initial pour l'année 2021, une dépense supplémentaire d'environ 11 millions d'euros était prévue dans la partie extraordinaire par

rapport à ce que nous aurions généré dans la partie ordinaire. Le budget rectifié présente finalement un excédent de 1,6 million d'euros. Les dépenses qui n'ont pas été effectuées en 2021 se retrouvent donc au budget 2022, ce qui implique que nous devons faire face à des investissements extrêmement importants en 2022.

Si nous comparons les dépenses extraordinaires des dernières années, nous avons déboursé en moyenne environ 20 millions d'euros par an entre 2016 et 2020. Si l'on considère maintenant les années 2021 et 2022 conjointement, nous atteignons 30 millions d'euros par an, soit quasiment 50% en plus, en raison du retard de différents projets. Au total, les investissements prévus en 2022 s'élèvent à 41,3 millions d'euros. Pour *déi gréng*, la question se pose de savoir si nous pouvons y faire face. Malgré les 5,5 millions d'euros de recettes extraordinaires, comptabilisées sans emprunt bancaire, et un excédent ordinaire de près de 10 millions d'euros, il nous reste encore 26 millions d'euros à gérer. Nous avons constitué une réserve au cours des dernières années, mais nous utiliserons la totalité de ce stock en 2022. Il faut également tenir compte du fait que la hausse des prix dans le secteur de la construction n'a pas encore été prise en compte.

Nous estimons donc qu'il faudra rester prudent à l'avenir en ce qui concerne les nouveaux projets. Il faut dès lors se demander s'il ne vaut pas mieux retarder certains nouveaux projets jusqu'à ce que ceux qui ont déjà été approuvés aient en grande partie été achevés, ou bien se donner une marge de manœuvre d'un an avant d'investir à nouveau. Le fait que le projet concernant le centre du village de Linger soit retardé d'un an, en raison de la participation citoyenne souhaitée et saluée par *déi gréng*, va exactement dans ce sens.

Malgré l'épuisement des réserves, nous constatons toutefois que de nombreux investissements ont été réalisés ces dernières années dans des bâtiments ou des terrains, ce qui constitue un investissement pour l'avenir.

Nous notons également que l'endettement par habitant est extrêmement faible (421 €), de sorte que rien ne s'oppose à un emprunt bancaire.

En outre, pratiquement toutes les grandes infrastructures, telles que les écoles et les infrastructures sportives, ont été rénovées dans toutes nos localités, et d'autres rénovations importantes sont terminées ou en cours de réalisation, de sorte qu'il n'y a pas de nouveaux investissements majeurs à réaliser, ce que nous observons également dans le plan financier pluriannuel.

Les rénovations courantes des réseaux routiers ou des stations d'épuration figurent également dans ce budget.

L'excédent du budget ordinaire se maintient depuis des années dans une situation saine, ce qui permet de couvrir une partie de nos investissements. Tout cela contribue à ce que nous ayons confiance dans le fait que le budget 2022 restera réalisable sous cette forme.

Nous avons ensuite quelques remarques à faire sur les détails de ce projet de budget.

Comme chaque année, nous gardons un œil sur la masse salariale. Selon les chiffres présentés, celle-ci s'élève à 45% des dépenses ordinaires en 2021 et devrait atteindre 43% en 2022. Ce pourcentage se maintient dans cette fourchette depuis des années, bien que de nouveaux postes soient créés en permanence. La création de nouveaux emplois est indispensable, car cela nous permet de continuer à offrir un service de qualité à nos citoyens. Ainsi, la création d'un service chargé de la gestion des logements sociaux, logements que la commune est sur le point d'acquérir, est peut-être envisageable.

Nous saluons également le fait que la commune ait entre-temps pourvu 9 postes par le biais de mesures de réinsertion. Il est important que la commune assume son rôle dans ce domaine important.

Mais nous aimerions également que le personnel du service environnement de la commune puisse être renforcé en personnel. À en juger par les tâches énumérées dans la description de poste de notre nouveau conseiller en environnement, il nous semble que ce service est en sous-effectif pour faire face à toutes ces tâches. Cela ne nous permettra pas d'attaquer de nouveaux projets. Si pendant cette réunion, nous approuvons également le pacte pour la nature, un domaine d'activité supplémentaire pour le conseiller en environnement, il nous paraît raisonnable d'engager une personne supplémentaire dans ce service.

Des investissements importants sont également réalisés dans le domaine de l'informatique, élément très important à nos yeux. Cela permettra d'offrir de nouveaux services en ligne et de poursuivre sur la voie du "paperless".

Nous nous réjouissons que la commune tienne à continuer ses investissements dans la protection de la nature et du climat et qu'elle prête attention à nos revendications. Nous souhaitons ainsi mettre en avant quelques aspects qui sont particulièrement importants pour *déi gréng* :

Des investissements sont réalisés dans le domaine social, ainsi que dans celui de nos enfants.

A l'avenir, il faudra investir davantage au profit des jeunes. Une revendication que *déi gréng* défendent depuis des années. La prise en compte de cette demande nous réjouit.

Nous tenons pour notre part à souligner, que les investissements dans les installations photovoltaïques et les centrales de cogénération sont rentables. Cela permet à la commune de générer des revenus en vendant de l'énergie électrique.

Le pacte climatique 2.0 a été signé en 2021. Même si, dans une première phase, les subsides baissent de 40% en raison de l'impossibilité de se soumettre à un nouvel audit à si court terme, nous partons du principe que ce scénario ne sera plus d'actualité pour le budget de 2023. Ainsi, on peut continuer à investir dans les énergies renouvelables et la neutralité CO2, tant au niveau de la commune que de nos citoyens par le biais de l'allocation de subsides. De nouveaux projets et stratégies doivent être élaborés en permanence par le "team climat".

Il convient également de souligner que le pacte climatique fait en sorte que le parc automobile de la commune soit de plus en plus équipé de véhicules électriques.

Le nouveau pacte pour la nature permettra d'investir dans une meilleure protection de la nature. Cela nous semble être un bon moyen de générer des revenus supplémentaires qui seront réinvestis dans le renforcement de la biodiversité, que ce soit directement par le biais de la commune ou, comme pour le pacte climatique, par le biais de la participation des citoyens.

Nous notons qu'une étude sur un nouveau concept de stationnement a eu lieu. Nous espérons qu'un projet concret sera à présent élaboré en collaboration avec la commission de la mobilité et que la mise en œuvre de ce concept garantira une meilleure qualité de vie dans nos différents quartiers.

Pour chaque nouvel immeuble, nous continuons à travailler dans le respect de l'économie circulaire. Un investissement dans la mobilité douce est également prévu, par la création de chemins mixtes et la mise en place de supports pour vélos.

Nous déplorons l'absence d'une augmentation des aides pour les ménages défavorisés. Avec la hausse des prix de l'énergie, le nombre de ces ménages augmentera certainement, tout comme le volume des besoins financiers de chacun d'entre eux. Au cas où le crédit budgétaire prévu s'avérerait insuffisant, il faudrait éventuellement envisager un crédit supplémentaire.

Sur la base de toutes ces observations, *déi gréng* estiment que ce projet de budget peut être approuvé. Nous espérons toutefois qu'il sera tenu compte de la recommandation de faire preuve de prudence à l'avenir en ce qui concerne les investissements importants, de façon à ce que l'endettement par habitant dans notre commune n'augmente pas de manière excessive.

Mireille DUPREL, conseillère (LSAP) : Tout d'abord, nous remercions M. Haag et son service, ainsi que tous les collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration du budget, pour tous les efforts qu'ils ont fournis. De nombreuses réponses sont déjà apportées à la lecture, ce qui rend le document plus compréhensible. Grâce à ce facteur, nous n'avons pas eu à soumettre de questions cette année.

En étudiant le budget rectifié 2021 et le budget prévisionnel 2022, on constate que la situation financière de notre commune est toujours saine et que la baisse des recettes, qui résulte de la crise du Corona, ne semble pas aussi grave que nous le craignons encore l'année dernière. Même si les dotations de l'État et les recettes fiscales devaient moins augmenter dans les années à venir, les investissements déjà approuvés et ceux que nous comptons encore réaliser ne sont pas menacés.

Le développement de notre commune, que nous soutenons en tant que LSAP, peut donc se poursuivre comme prévu. Cela est visible dans les grands projets tels que l'école maternelle avec maison relais à Bascharage ou le réaménagement du centre de Clemency, mais aussi à travers des projets plus modestes tels que les infrastructures sportives, les travaux de voirie, la construction de logements et ainsi de suite. Nous avons soutenu tous ces projets parce qu'ils sont importants.

Au budget de l'année 2022, le collège échevinal a prévu un emprunt bancaire pour assurer le financement des projets planifiés. Nous n'y sommes pas opposés, mais nous sommes à peu près sûrs que cet emprunt ne devra pas être opéré. Il suffit pour s'en convaincre de

constater que cette année encore, nous n'avons dépensé que 20 millions d'euros sur les 33,5 millions prévus dans le budget extraordinaire. Nous sommes donc à peu près au même niveau qu'en 2020, lorsque nous avons également environ 20 millions d'euros dans les comptes de clôture. Quant à l'année prochaine, le collège échevinal prévoit de doubler ce montant, soit plus de 41 millions d'euros au total. Évidemment, ce serait bien si tous ces investissements étaient réalisés, mais nous avons du mal à y croire. Il y aura sans doute encore une certaine marge de manœuvre et nous estimons que l'emprunt ne sera inscrit au budget qu'à titre de sécurité.

Nous avons déjà observé à plusieurs reprises que les devis de nos projets ne pourront vraisemblablement pas être respectés, en raison du renchérissement général, des prix élevés de l'énergie, de la problématique de la chaîne d'approvisionnement et de toutes les autres conséquences de la pandémie. Au même titre que tous les autres ménages, notre commune souffrira également du renchérissement.

Nous sommes également préoccupés par l'augmentation constante du prix de l'eau. Ainsi, après une augmentation en 2019, le prix de l'eau potable continuera d'augmenter sensiblement l'année prochaine. Si nous devons procéder à une augmentation des taxes, nous devrions aider en particulier les personnes les plus défavorisées, que ce soit par le biais de subventions ou d'autres aides sociales.

Les dépenses pour les services de secours augmentent elles aussi. Nous estimons toutefois qu'il s'agit d'argent bien investi, au profit de la sécurité de nos habitants. Tout comme le collège échevinal, nous sommes extrêmement déçus de l'impasse dans laquelle se trouve le projet du centre d'intervention commun du CGDIS et de la police pour les communes de Käerjeng et de Pétange.

Nous avons appris avec plaisir que l'installation d'un distributeur automatique de billets à Clemency est prévue au budget de 2022. Nous tenons à préciser que le LSAP l'a réclamé depuis longtemps et qu'il a joué un rôle actif pour qu'un distributeur automatique de billets y devienne enfin une réalité.

Cette année encore, il nous faudra poser une série de questions. Nous aimerions par exemple en savoir plus sur la réelle nature des dépenses de 40.000 euros pour le "Covid Check". Elles figurent sur plusieurs pages du budget.

Nous aimerions également savoir ce qu'il en est du "Vélobus" que l'on nous a présenté il y a quelque temps, mais qui ne semble toujours pas circuler.

Notre installation de production combinée de chaleur et d'électricité nous préoccupe par ailleurs depuis un certain temps. Après avoir dépensé 15.000 € cette année, une étude devrait coûter encore 45.000 € l'année prochaine. Dans les dépenses ordinaires, 50.000 € supplémentaires sont prévus pour le remplacement du système de régulation. Nous nous demandons, notamment au vu des prix élevés du gaz, si cette installation est encore rentable. Nous devrions clarifier ce point avant d'y investir d'autres sommes importantes. C'est pourquoi nous demandons une analyse de l'ensemble de l'installation, de son coût, de son efficacité et de sa rentabilité.

Bien entendu, cette année encore, nous ne saurons être d'accord avec tout. En effet, un plus grand bâtiment pour l'éducation précoce à Bascharage nous fait malheureusement toujours défaut. Le projet prend déjà du temps et sa construction risque d'en prendre encore plus. Nous considérons qu'il s'agit d'une nécessité absolue pour promouvoir l'égalité des chances dès le plus jeune âge et nous souhaitons par conséquent que l'on réfléchisse à des aménagements provisoires, par exemple à l'"Ecole du Centre", une fois que la nouvelle école maternelle sera achevée.

Autre point de longue date qui nous tient à cœur : le matériel informatique dans les écoles. Une réflexion semble être menée au niveau national pour aider les communes à financer ce matériel. On ne peut que s'en réjouir, mais nous pensons qu'il faut absolument veiller à ce que nos enfants disposent du meilleur matériel possible dans les écoles, afin qu'ils ne ratent pas le coche du numérique lors de leur passage dans l'enseignement secondaire.

En conclusion, le LSAP rappelle qu'il faut rester vigilant sur les finances communales. Nous n'avons pas de voyants au sein du conseil communal et personne ne peut dire comment l'inflation va évoluer dans la crise actuelle.

Bien que le LSAP ne puisse pas approuver ce projet de budget, nous vous remercions néanmoins pour votre attention.

Nico FUNCK, conseiller (DP) : Tout d'abord, nous remercions également M. Haag et tous les collaborateurs qui ont participé à l'élaboration du budget, sans oublier tous les autres services qui, dans la période difficile que nous traversons, méritent notre respect pour leur engagement.

En ce qui concerne les recettes ordinaires, il convient de noter que le fonds de dotation de l'État nous permet de recevoir, dans le budget rectifié 2021, environ 1,7 million d'euros de plus que prévu initialement. Si l'on ajoute 1,2 million d'euros supplémentaires en dépit de la crise du COVID, nous allons probablement recevoir 32,7 millions d'euros en 2022, ce qui représente environ deux tiers des recettes ordinaires. On peut donc dire que lorsque l'État se porte bien, notre commune en profite également.

Un emprunt de 3,5 millions d'euros est prévu pour 2022, mais il ne sera utilisé que si cela s'avère nécessaire. Nos fonds de fusion sont désormais épuisés. Si nous voulons continuer à investir dans la même ampleur, cela sera impossible sans emprunt. Si l'emprunt n'était pas encore nécessaire en 2022, nous en serions heureux, mais nous ne voterions pas non plus contre, car des investissements judicieux sont prévus.

Pour ce qui est des projets, nous nous réjouissons que les travaux du "Boulevard Kennedy" aient commencé, même si cela représente un défi de longue haleine pour la commune et ses citoyens, mais nous sommes convaincus qu'il s'agira d'un boulevard digne de ce nom pour notre commune.

Dans le même ordre d'idées, nous nous réjouissons que le projet de construction d'une école maternelle avec maison relais à Bascharage soit en cours de réalisation. Sur les 21 millions d'euros de dépenses totales prévues, 5 millions d'euros sont inscrits au budget rectifié 2021 et 12 millions d'euros au budget 2022. Ce projet est absolument nécessaire pour que nous puissions regrouper toutes nos écoles de Bascharage sur un même site. Comme nous l'avons déjà souligné les années précédentes, nous aurions préféré que ce projet commence plus tôt et qu'il soit déjà achevé.

Le montant d'un million d'euros pour un nouveau centre de jeunesse à Bascharage, un projet qui nous sera présenté dans le courant de l'année 2022, nous semble être un investissement judicieux.

Les dépenses prévues d'environ 2 millions d'euros dans le cadre de la construction de logements sociaux sont également bienvenues.

Nous saluons expressément l'investissement de 100.000 € pour l'aménagement d'un local pour un distributeur automatique de billets à Clemency, une demande qui, rappelons-le, figurait également dans le dernier programme électoral du PDD. De même, nous saluons les 2,5 millions d'euros qui doivent être investis dans le centre du village de Clemency.

Nous serions heureux de voir réfléchir la majorité politique à la mise en place d'un service "Ruffbus" dans un proche avenir, ne serait-ce que pour une phase de test. Cela permettrait à nos concitoyens âgés et à ceux à mobilité réduite de se déplacer.

Concernant l'enregistrement sonore des séances du conseil communal, nous constatons que cette dépense était bien prévue au budget 2021, mais que ce n'est plus le cas pour 2022. Nous nous demandons pourquoi cette dépense n'est plus prévue, car il est important pour nous que nos citoyens puissent avoir un aperçu rapide et le plus réel possible des décisions prises lors des séances publiques du conseil communal.

Pour conclure, il faut reconnaître que ce budget a été élaboré avec prudence, compte tenu de l'évolution de la conjoncture économique et de l'augmentation des prix. Bien que nous aurions aimé voir d'autres propositions dans le budget, nous pouvons soutenir la plupart des projets. C'est pour ces raisons que nous voterons en faveur du budget rectifié 2021 et du projet de budget 2022.

Je vous souhaite, à vous et à vos proches, de bonnes fêtes de fin d'année et, plus important encore, une bonne santé !

Frank PIRROTTE, échevin (CSV) : Au nom de la fraction CSV, je remercie le service financier communal et les différents services impliqués pour la préparation du budget rectifié 2021 et du projet de budget 2022.

Notre situation financière à la fin de l'année 2021 est stable. Nous pouvons continuer à investir dans l'avenir de notre commune et mettre en œuvre les projets que le conseil communal a approuvés, comme nous l'avons défini dans notre accord de coalition. Bien que nous ayons perçu environ 14,6 millions d'euros de moins de la part de l'État sur trois ans et que nous ayons procédé à l'acquisition non-prévue de biens immobiliers d'une valeur de 14 millions d'euros, nos investissements restent couverts.

L'achat de terrains et d'immeubles représente un investissement important pour l'avenir de notre commune, qui nous permettra, le moment venu, soit d'échanger des biens immobiliers, soit de planifier de nouveaux projets sur parcelles.

Pour 2022, un emprunt bancaire a été prévu, dans lequel nous pourrions puiser si nécessaire, pour pouvoir acquérir d'autres biens immobiliers si l'occasion se présente. Nous serons presque libres de dettes fin 2021 et ne devons donc pas craindre de nous orienter vers un éventuel nouvel emprunt bancaire en 2022.

Trois projets principaux se distinguent du budget 2022 :

- la construction de la nouvelle école pour le préscolaire avec maison relais "Op Acker" pour un total de 21 millions d'euros ;

- la construction d'une salle des fêtes à Clemency pour un total de 13,5 millions d'euros ; en additionnant les coûts pour l'école maternelle et le parking, nous investissons dans ce secteur environ 20 millions d'euros en quatre ans. Cet investissement est important pour le développement du centre de Clemency, ainsi que pour le bien-être de ses enfants et la qualité de vie de ses habitants ;

- le projet du réaménagement complet du "boulevard John F. Kennedy" à Bascharage, prévoyant un total de 10 millions d'euros dans les budgets des années 2021, 2022 et 2023, un projet qui pour le moment avance plutôt bien et qui a posé moins de problèmes de circulation qu'on ne le craignait.

Ces trois projets pèsent à eux seuls plus de 51 millions d'euros dans notre budget pour les années 2021 à 2024.

En 2021, nous avons investi environ 16 millions d'euros dans les différents projets et en 2022, outre les projets déjà mentionnés, 6 millions d'euros supplémentaires seront investis dans des projets plus modestes, mais néanmoins importants, comme les travaux de voirie dans notre commune, le "Parking Schuman" ou le "Red Rock Trail" à Linger.

Comme on peut le constater, les différents investissements que nous réalisons depuis des années dans notre commune et que nous continuerons à réaliser ont toujours pour objectif l'amélioration permanente de la qualité de vie dans nos cinq localités et la prise en compte des besoins de nos citoyens.

Ainsi, en 2022, nous rencontrerons les citoyens de Linger pour voir comment nous pourrions aménager le centre de Linger à l'avenir, sachant qu'avec la réalisation de nouveaux quartiers résidentiels à Linger, la population de cette localité augmentera considérablement. Nous allons faire le même exercice à Fingig, où l'acquisition de la ferme de la famille Thorn au centre du village offre de nouvelles perspectives pour la planification de différents projets futurs.

En outre, la majorité politique s'est engagée à investir davantage dans la construction de logements sociaux, ce qui nous permettra de mettre en place un nouveau service au sein de l'administration communale afin de pouvoir assumer ces tâches à l'avenir. Nous avons également assumé notre responsabilité sociale en tant que commune en proposant, par le biais de différentes mesures, des contrats de travail à durée déterminée à 9 personnes, afin de leur offrir de nouvelles perspectives et de leur permettre de réintégrer le marché du travail régulier.

Au cours des dernières années, cette majorité a beaucoup investi dans notre commune, que ce soit en faveur des enfants avec la construction de structures d'accueil, d'écoles et d'aires de jeux, ou en faveur des jeunes avec la construction d'un foyer pour les scouts. Les infrastructures sportives ont également fait l'objet d'investissements importants, qu'il s'agisse de salles de sport, de terrains de football ou de tennis.

Les travaux de voirie n'ont pas été négligés, tout comme les investissements dans les stations d'épuration ou les bassins d'orage, autant d'investissements qui n'apparaissent pas au grand jour, mais qui sont pourtant très importants pour une commune.

Nous accordons également une grande importance à la nature et à l'environnement et nous nous efforçons d'assumer notre responsabilité de commune dans ce domaine lors de la conception de projets et de sensibiliser nos citoyens afin qu'ils s'engagent toujours plus dans la préservation de la nature et la réduction des émissions de CO₂. Les statistiques de notre *Eco-Center* prouvent que les efforts dans ce domaine ne sont pas vains et qu'ils sont désormais soutenus par de très nombreux citoyens de notre commune.

Mais nous ne nous arrêtons pas là et ne nous reposons pas non plus après le travail accompli. En tant que majorité, nous avons déjà beaucoup réfléchi à l'avenir de notre commune et, après tous les projets déjà mentionnés, nous voulons également faire des efforts pour nos collaborateurs de l'administration. Un projet très durable est en cours de

planification pour la construction d'un nouvel hôtel de ville, sur le même site que l'actuel bâtiment communal. Là encore, il s'agit d'un investissement important, non seulement pour nos collaborateurs, mais aussi pour pouvoir améliorer encore les services aux citoyens, après la séparation provisoire des services administratifs et techniques rendue nécessaire par le manque de place.

Cette majorité politique a jusqu'à présent respecté le contrat de coalition dans la limite des moyens dont elle dispose et a même réalisé des projets complémentaires. Nous continuons à répondre aux exigences de nos citoyens et à trouver les meilleures solutions possibles aux défis qui se présentent à la commune et à la politique, pour le bien de tous nos concitoyens. Ce projet de budget 2022 trace la direction que nous avons prise ensemble et montre que nous assumons nos responsabilités en tant que majorité CSV - déi gréng. Afin que nous puissions continuer à le faire en 2022, le groupe CSV donnera bien entendu son accord à ce budget.

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Je remercie tous les orateurs pour leur prise de position sur les documents budgétaires de cette année. On aurait pu espérer une décision unanime aujourd'hui, mais ce n'est malheureusement pas possible. Néanmoins, je tiens à souligner que je me réjouis que le comité local DP estime que nous menons dans notre commune une politique à la hauteur des moyens dont nous disposons et qu'il a donc décidé de soutenir le budget rectifié 2021 et le projet de budget 2022.

Les propos de Mme Duprel laissent également entendre que la politique de la majorité rencontre dans les grandes lignes l'approbation du parti socialiste, même si le LSAP aurait peut-être mis l'accent sur d'autres thèmes. Tous les grands projets ont été approuvés à l'unanimité, nous pouvons donc prétendre à la fin que nous les avons mis en œuvre ensemble.

Je suis quelqu'un de prudent en matière de politique financière, c'est pourquoi j'ai tenu à soumettre au conseil communal un projet de budget dans lequel les investissements à moyen terme sont couverts financièrement. À ce jour, chaque projet que nous avons entamé au cours de la législature est financé. Je suis heureux que l'unanimité ait toujours prévalu, même pour les importants achats immobiliers de ces dernières années. Nous étions conscients que les millions investis manqueraient à notre trésorerie.

Nous entamons la prochaine échéance avec le sentiment agréable d'avoir accompli nos tâches. En effet, tous les projets qui sont encore en cours de réalisation, ou ceux qui seront encore présentés au conseil municipal l'année prochaine, sont financés au moyen de fonds dont nous disposons, ou par le biais des excédents des deux prochaines années.

Le premier grand projet, qui ne pourra pas être mené à bien sans financement extérieur, est la construction d'une nouvelle mairie. Au cours de la prochaine législature, un nouveau bâtiment pour l'éducation précoce devra également être construit, un projet que le LSAP réclame déjà depuis longtemps. Une question se pose toutefois encore : devons-nous chercher une solution définitive ou peut-être opter pour une solution provisoire afin de ne pas devoir attendre encore plus longtemps ?

Je voudrais maintenant aborder certains points qui ont été mentionnés dans les prises de position.

Je souhaite répondre à Mme Kihn que nous devons bien entendu doter nos services d'un éventail suffisamment large pour pouvoir faire face aux tâches qui nous sont confiées. Cela dit, dans le cas de du service de l'environnement, changer deux fois de conseiller en environnement en l'espace de trois ans n'est pas une mince affaire. Les attributions du conseiller en environnement sont en effet très vastes. J'ai bon espoir que nous puissions à présent, avec Mme Huberty, mettre en place ce service comme il se doit pour une commune de notre taille.

Je suis tout à fait d'accord avec Mme Duprel lorsqu'elle estime qu'il est très improbable que nous puissions faire face à des dépenses extraordinaires de 41 millions d'euros l'année prochaine. Je ne suis pas non plus un fervent partisan d'un budget artificiellement gonflé, mais étant donné que nous ne savons pas quels projets avancent et à quel rythme, et que les problèmes de chaîne d'approvisionnement peuvent rapidement entraîner des retards importants, il est important de pouvoir continuer à investir dans d'autres domaines. Sauf si tout se passe mal maintenant, l'emprunt bancaire ne sera pas encore nécessaire en 2022, mais plutôt en 2023, et en 2024 au plus tard. Une commune presque exempte de dettes peut sans crainte recourir aux emprunts bancaires lorsqu'il s'agit de financer des projets dont plusieurs générations profiteront sur le long terme.

L'adaptation des tarifs de l'eau potable sera inévitable, car nous sommes légalement tenus de couvrir les coûts de l'approvisionnement en eau potable. Au 1.1.2022, le prix d'achat de

l'eau potable augmentera de 0,30 € par mètre cube. Des discussions sont actuellement en cours entre les différentes communes du *Kordall* et l'administration de la gestion de l'eau, dans le but de parvenir à un prix de l'eau uniforme dans les quatre communes. Les tarifs des eaux usées devront également être adaptés, en raison des énormes investissements dans les stations d'épuration. Des propositions précises seront soumises au conseil communal en temps voulu.

En ce qui concerne le distributeur automatique de billets prévu à Clemency, je suis heureux que nous ayons tous contribué à sa réussite. Actuellement, il existe encore deux options pour une installation définitive.

Le "Vélobus" ne disposait pas encore d'une autorisation de circuler sur la voie publique il y a un mois, ce qui explique pourquoi on ne l'a pas encore vu sur nos routes.

L'installation de cogénération est pratiquement arrivée en fin de vie. Notre technicien en bâtiment est à la recherche d'une solution et nous espérons que l'année prochaine, nous saurons dans quelle direction nous nous dirigeons.

En ce qui concerne le "Covid Check", je ne peux pas donner de réponse immédiate.

Bern BIRSENS (relations publiques) : Les dépenses dans le cadre du "Covid Check" concernent principalement les grilles de sécurité, les tests rapides, les coûts du personnel qui a assuré la sécurité et les tests prévus pour tous les événements, de la fête nationale au marché de Noël en passant par le Käerjeng Live.

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Pour ce qui est du matériel informatique dans les écoles fondamentales, nous sommes également d'avis que nos élèves devraient disposer du meilleur matériel possible, mais personne ne peut nous dire lequel. L'État doit au moins prendre en charge les coûts. En attendant, nous continuerons à investir en procédant au remplacement des ordinateurs en fin de vie.

Pour ce qui est des inondations, nous restons vigilants. Des échanges sont en cours avec les administrations compétentes et nous attendons sous peu le résultat de l'étude sur la "Mierbaach". Cela devrait nous permettre de connaître les tâches qui nous attendent.

J'espère avoir répondu à toutes les questions.

Josée-Anne SIEBENALER-THILL, échevine (déi gréng) : Je voudrais ajouter à propos du "Vélobus" que nous avons songé à deux modèles. Le modèle à 14 places ne sera probablement pas homologué pour circuler sur la voie publique, mais le modèle plus petit, à 8 places, l'est depuis peu. Nous sommes encore en train de réaliser des travaux d'adaptation sur l'itinéraire exact que le véhicule devra emprunter. Ainsi, dans la "rue Nic. Meyers", les trottoirs doivent être transformés en voies mixtes. Le budget 2022 prévoit des dépenses en faveur de cette mesure.

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Je propose donc maintenant de passer au vote.

Tableau récapitulatif du budget rectifié de l'exercice 2021		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	45 824 924,72	11 607 524,95
Total des dépenses	35 965 621,82	19 845 397,92
Boni propre à l'exercice	9 859 302,90	
Mali propre à l'exercice		8 237 872,97
Boni du compte 2020	21 519 786,80	
Mali du compte 2020		
Boni général	31 379 089,70	
Mali général		8 237 872,97
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 8 237 872,97	+ 8 237 872,97
Boni présumé fin 2021	23 141 216,73	
Mali présumé fin 2021		

Avec 10 voix pour (CSV, déi gréng, DP) et 5 voix contre (LSAP), le budget rectifié 2021 est approuvé.

Tableau récapitulatif du budget de l'exercice 2022		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	48 357 325,92	9 090 556,60
Total des dépenses	38 694 128,49	41 384 065,73
Boni propre à l'exercice	9 663 197,43	
Mali propre à l'exercice		32 293 509,13
Boni présumé fin 2021	23 141 216,73	
Mali présumé fin 2021		
Boni général	32 804 414,16	
Mali général		32 293 509,13
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 32 293 509,13	+ 32 293 509,13
Boni définitif	510 905,03	
Mali définitif		

Avec 10 voix pour (CSV, déi gréng, DP) contre 5 voix contre (LSAP), le budget 2022 est approuvé.

2.2. Office social - Approbation du budget rectifié 2021 et du projet de budget 2022

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : L'office social nous a fait parvenir ses documents budgétaires, tels qu'ils ont été adoptés lors de la réunion du conseil d'administration du 21 octobre 2021. Le conseil communal est à présent appelé à approuver le projet de budget.

Tableau Récapitulatif du Budget rectifié 2021	Montants votés par le conseil d'administration	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	913 506,09 €	275,00 €
Total des dépenses	892 789,52 €	275,00 €
Boni propre à l'exercice	20 716,57 €	

Mali propre à l'exercice		
Boni du compte de 2020	32 036,29 €	787 105,76 €
Mali du compte de 2020		
Boni général	52 752,86 €	787 105,76 €
Mali général		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 0,00 €	+ 0,00 €
Boni fin 2021	52 752,86 €	787 105,76 €
Mali fin 2021		

Approbation unanime.

Tableau Récapitulatif du Budget 2022	Montants votés par le conseil d'administration	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	952 786,62 €	265,00 €
Total des dépenses	952 786,62 €	265,00 €
Boni propre à l'exercice		
Mali propre à l'exercice		
Boni fin 2021	52 752,86 €	787 105,76 €
Mali fin 2021		
Boni général	52 752,86 €	787 105,76 €
Mali général		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 0,00 €	+ 0,00 €
Boni définitif	52 752,86 €	787 105,76 €
Mali définitif		

Approbation unanime.

2.3. Office social - Approbation des bilans et des comptes de profits et de perte de l'exercice 2019

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : L'office social nous a également présenté les comptes de clôture de l'année 2019.

Approbation unanime.

2.4. Décomptes de projets

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Aujourd'hui, le conseil communal est saisi de quatre décomptes finaux concernant des projets achevés. Le premier projet concerne la mise en réseau des bâtiments communaux, un projet qui s'étend sur près de dix ans et pour lequel nous avons systématiquement posé des câbles en fibre optique lorsque l'occasion se présentait. Cela explique également pourquoi il n'y a pas eu de devis. Le décompte final s'élève à 170.115,44 €. Le deuxième décompte final concerne le projet de voirie la "rue de Fingig" et la "rue de la Gare" à Clemency. Le total des devis s'élevait à 831.179,32 €, le total des dépenses s'élève à 789.542,83 €. Pour le raccordement à l'alimentation en eau entre Hautcharage et Fingig, nous avons prévu un budget de 241.417,80 €. Avec des dépenses totales de 241.155,37 €, il s'agit quasiment d'un "atterrissage de précision". Enfin, nous avons approuvé un devis de 1.799.460,00 € pour la remise en état de la piscine de l'école "Op Acker". Les dépenses finales se sont élevées à 1.419.069,38 €.

Approbation unanime.

3. Administration générale

3.1. Convention " Esch2022 "

3.2. Convention "festival du feu"

3.3. Convention "festival du feu"

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Le responsable du service des relations publiques, Monsieur Bern Birsens, nous expliquera les détails de ces trois conventions dans le cadre de la capitale européenne de la culture "Esch2022".

Bern BIRSENS (relations publiques) : Je vais commencer par les faits antérieurs. Le 23.12.2020, le projet "festival du feu" a été officiellement inscrit au programme par les responsables d'"Esch2022". En conséquence, nous avons déjà prévu au budget un montant estimatif de 272.365 €, avec une subvention maximale de 100.000 €. Le 15 février, les communes ont reçu une première version de la convention, qui a suscité de nombreuses discussions. En mars, un groupe de travail au sein du syndicat ProSud a donc entrepris la révision de la convention. Une première version adaptée a été publiée le 19 mai, et après d'autres modifications, la version finale a été publiée le 23 septembre et acceptée par toutes les communes. Le 24 novembre, le collège échevinal de la commune de Käerjeng a signé la présente convention.

La convention, qui comporte 8 annexes, compte 55 pages et règle la collaboration entre les communes et "Esch2022". La première annexe est spécifique à chaque commune et concerne le projet en question. Les autres annexes règlent les finances, la charte graphique, une charte de durabilité, les statistiques et les interlocuteurs respectifs.

Le deuxième point concerne une convention entre notre commune et Madame Florence Hoffmann, en charge de la direction artistique du "festival du feu". Outre le traditionnel "Buergbrennen", il est également prévu de faire brûler des sculptures de feu. Après un appel à candidature, 30 projets de 21 pays différents ont été déposés, dont 8 artistes ont finalement été retenus par un jury.

Le troisième point porte sur la convention avec l'historienne Catherine Lorent, qui met en lumière l'évolution historique du traditionnel "Buergbrennen".

Je tiens encore à préciser que pour notre deuxième projet, "au goût du terroir", nous ne sommes que partenaire, tandis que le "Naturpark Uewersauer" joue le rôle de porteur de projet et a donc signé la convention avec "Esch2022".

Arsène RUCKERT, conseiller (LSAP) : La seule question qui se pose encore à nous est de savoir si une convention avec l'historien Jean Reitz a déjà été présentée au conseil communal.

Bern BIRSENS (relations publiques) : Il me semble que c'était déjà le cas il y a un peu moins de deux ans.

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Nous allons vérifier cela et transmettre une nouvelle fois cette convention au conseil communal.

Guy SCHOLLER, conseiller (CSV) : Qui va contribuer à l'organisation du festival du feu?

Bern BIRSENS (relations publiques) : L'organisation est en grande partie interne, mais nous bénéficions du soutien actif des deux associations de jeunes de Fingig et de Clemency.

3.1. *Approbation unanime.*

3.2. *Approbation unanime.*

3.3. *Approbation unanime.*

4. Aménagement communal et environnement

4.1. Contrat "Pacte Nature"

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Je laisse à l'échevine Siebenaler-Thill le soin de présenter le contrat dans le cadre du Pacte pour la nature.

Josée-Anne SIEBENALER-THILL, échevine (déi gréng) : Même si le fonctionnement du Pacte Nature et celui du Pacte Climat présentent certaines similitudes, l'objectif est tout à fait différent.

Le Pacte Climat vise à lutter contre le changement climatique par la réduction des gaz à effet de serre, l'augmentation de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables.

Le Pacte Nature a pour objectif d'encourager les communes à s'engager davantage dans la protection de la nature et de l'environnement et à lutter contre la perte de biodiversité.

Les parallèles entre les deux pactes résident dans le fait qu'ils constituent tous deux un accord entre le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Durabilité et les communes, et qu'ils sont tous les deux placés sous l'égide de la structure nationale *myenergy*. Dans le cadre du Pacte Nature, les résultats de la commune sont également contrôlés par un audit sur la base d'un catalogue, et la commune peut ensuite obtenir différents degrés de certification (40%, 50%, 60% ou 70%). Les subventions de l'État sont alors liées à cette certification.

Le catalogue du pacte pour la nature est divisé en 6 chapitres :

- Evaluation de la stratégie générale de la commune : par exemple s'il existe un service communal de l'environnement, si la commune est membre d'un syndicat environnemental, quel pourcentage de la superficie communale est constitué de zones Natura2000 et de réserves naturelles.
- Analyse de l'espace intra-urbain : par exemple quel pourcentage de la surface du plan général d'aménagement est constitué de biotopes désignés, existe-t-il un plan de gestion des espaces verts, ceux-ci font-ils l'objet d'une gestion intensive, combien d'hôtels à insectes et de nichoirs ont-ils été installés, les bâtiments communaux disposent-ils de toitures végétalisées ?
- Paysage ouvert : quel pourcentage de la surface communale est couvert de haies, quel pourcentage des surfaces agricoles est exploité de manière extensive ?
- Cours d'eau et leurs bassins versants : par exemple combien ont déjà été renaturés, des zones inondables ont-elles été créées, la commune fait-elle partie d'un partenariat fluvial ?
- Forêts : les forêts communales sont-elles certifiées ?
- Communication : par exemple les collaborateurs de la commune sont-ils sensibilisés à la protection de la nature, des cours de formation continue sont-ils proposés dans l'esprit de la protection de la nature, les festivités de la commune sont-elles certifiées "green events", un

certain pourcentage de produits alimentaires bio et régionaux est-il acheté pour les cantines scolaires ?

En signant le pacte, la commune s'engage à créer une équipe Pacte Nature avec à sa tête un conseiller interne ou, comme dans notre cas, un conseiller externe, mis gratuitement à disposition jusqu'à 250 heures par an. Le forestier de triage ainsi qu'un membre du conseil échevinal sont automatiquement représentés dans l'équipe, qui peut également compter d'autres élus, des membres de l'administration, des membres de commissions et des experts.

Grâce au bon travail préparatoire de notre forestier, de nos services techniques et de notre pépinière, des syndicats SIDERO, SIACH, SICONA, ainsi que du Partenariat Rivière et de l'Administration de la gestion l'eau, nous pensons avoir déjà accompli pas mal de choses dans la lutte contre la perte de biodiversité. La première tâche de l'équipe Pacte Nature sera de traduire ces efforts en chiffres et de faire un état des lieux global de notre commune. Ensuite, nous devons établir un programme d'action sur cette base, qui sera ensuite mis en œuvre au fur et à mesure.

Un rapport annuel, au 1er mars de chaque année, permettra de suivre la mise en œuvre. Un audit doit être réalisé au plus tard un an après la signature du Pacte Nature, puis renouvelé au moins tous les trois ans.

Anne KIHN, conseillère (déi gréng) : *déi gréng* soutiennent bien entendu ce pacte avec l'État. Les efforts et les investissements réalisés par la commune ces dernières années en matière de protection de la nature sont aujourd'hui à notre bénéfice et peuvent désormais être convertis en points. Je pense personnellement que nous obtiendrons déjà d'assez bons résultats lors de la première certification.

Approbaton unanime.

5. Enseignement

5.1. Enseignement fondamental - Modification de l'organisation scolaire 2021/2022

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Les élèves du cycle 4.2 de Bascharage et de Clemency partiront en principe en janvier 2022 pour les traditionnelles "classes de neige", si les dispositions sanitaires en vigueur à ce moment-là le permettent. En conséquence, une modification de l'organisation scolaire doit être effectuée pour la semaine en question.

Approbation unanime.

6. Règlementation communale

6.1. Modification du règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Le collège échevinal propose quelques modifications au règlement général sur la circulation. Monsieur Blasen nous les expliquera en détail.

Alain BLASEN (ingénieur communal) : La nouvelle "rue de la Paix" à Bascharage, en amont de l'ancien commissariat de police, sera classée en zone 30. Les usagers de la route qui sortent de cette rue doivent céder le passage.

Nous avons mis en place une zone "Kiss&Go" provisoire sur le parking du complexe scolaire "Op Acker". Après les réactions positives, nous allons maintenant en faire une solution définitive. De même, un certain nombre de places de stationnement seront réservées aux membres des services de secours, car il n'y a plus de possibilités de stationnement à la caserne des pompiers en raison de la construction de l'école maternelle.

A Linger, une interdiction générale de stationnement sera mise en place entre les numéros 50 et 52 de la "rue de la Libération", pour permettre aux véhicules agricoles d'accéder sans problème aux terres agricoles situées derrière les maisons.

Arsène RUCKERT, conseiller (LSAP) : Les places de stationnement pour les pompiers sont-elles provisoires ?

Alain BLASEN (ingénieur communal) : Il s'agit d'une solution provisoire, car il n'existe pas de signalisation adéquate. Des places de stationnement sont réservées pour les véhicules des services de secours.

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Cette solution est prévue pour le temps durant lequel nous ne pouvons pas offrir aux pompiers des places de stationnement à proximité immédiate de leur caserne.

Approbaton unanime.

7. Vie associative

7.1. Subsides aux associations locales - 2^e tranche 2021

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : L'équipe masculine du "Handball Käerjeng" s'est qualifiée pour le deuxième tour de la coupe européenne EHF. Nous proposons donc d'accorder au club une subvention supplémentaire de 2.500 €, comme nous le faisons toujours lorsqu'un club franchit un tour dans une compétition internationale.

Approbaton unanime.

8. Questions et réponses

Arsène RUCKERT, conseiller (LSAP) : La piste cyclable qui passe aux abords des terrains de tennis de Clemency est très fréquentée, également par les piétons. Les travaux de construction sur les terrains de tennis salissent souvent les lieux. C'est pourquoi je souhaiterais demander que le soir, après la fin des travaux, la piste soit un peu nettoyée.

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : M. Blasen transmettra cette demande à l'entreprise chargée des travaux.

Patrick CIUCA, conseiller (LSAP) : Je vous ai demandé récemment s'il était possible de réserver quelques emplacements à durée limitée sur le parking près du cimetière de Bascharage. Le collège échevinal a-t-il pris une décision à ce sujet ?

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Lors de la réunion du collège échevinal de vendredi dernier, le résultat de l'étude sur la gestion du stationnement a été présenté. Il en ressort que nous devons procéder à toute une série de modifications dans les différentes localités et quartiers. L'une de ces modifications consiste à prévoir des places de stationnement de courte durée sur le parking du cimetière. La commission de la mobilité va également être saisie de cette étude.

Anne KIHN, conseillère (déi gréng) : Ne serait-il pas plus judicieux, dans la mesure du possible, de déloger les véhicules du centre du village ?

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Une éventuelle délocalisation des véhicules ne faisait pas partie de l'étude.

Joseph HAMES, conseiller (CSV) : Au "Parking du Centre", il y a des bordures à certains endroits qui rendent le demi-tour assez difficile. Ne pourrait-on pas les enlever ?

Michel WOLTER, bourgmestre (CSV) : Nous y avons en effet déjà réfléchi. Il faut toutefois reconnaître qu'il n'y a pas de problème si l'on adapte sa vitesse aux circonstances.

Joseph HAMES, conseiller (CSV) : A Bascharage dans la "rue des Prés", un éclairage public est déjà hors service depuis un an.

Alain BLASEN (ingénieur communal) : Je vais m'en occuper.

Fin de la séance : 17h30.